



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

Rapport de présentation du

Compte administratif 2024

**Budget Service Public
d'Assainissement Non Collectif
(SPANC)**



La Communauté de Communes étant compétente en matière d'Assainissement Non Collectif un budget annexe a été créé en 2005 sous la forme d'un service public industriel et commercial.

Le SPANC assure les missions suivantes :

- Le contrôle de **conception** et d'implantation des installations neuves ou à réhabiliter : il s'agit de vérifier la conformité du projet d'assainissement non collectif avant travaux, en fonction des prescriptions techniques et du contexte du terrain,
- Le contrôle de bonne exécution (**réalisation**) : il porte sur la vérification, pendant ou après les travaux, que l'installation a bien été réalisée conformément au projet validé et aux normes en vigueur,
- Le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien (**vérification**) des installations existantes : il s'agit d'un diagnostic périodique, ou lors des ventes immobilières, pour s'assurer que les dispositifs d'assainissement individuel fonctionnent correctement et ne présentent pas de risques sanitaires ou environnementaux.

Le budget du SPANC comprend seulement une section d'exploitation se présentant de la façon suivante :

Chapitre	Intitulé	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Budget 2024	CA 2024
011	Charges à caractère général	5 948,54 €	5 528,06 €	5 696,09 €	8 670,65 €	9 039,00 €	7 055,47 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	19 757,01 €	15 642,11 €	32 288,68 €	32 036,56 €	22 315,00 €	20 787,36 €
65	Autres charges de gestion courante	1 256,23 €	1 142,49 €	516,00 €	0,00 €	398,60 €	397,55 €
67	Charges exceptionnelles	10 090,00 €	0,00 €			265,00 €	75,00 €
68	Provision pour risque d'impayés					910,00 €	910,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté					9 682,40 €	
Total dépenses d'exploitation		37 051,78 €	22 312,66 €	38 500,77 €	40 707,21 €	42 610,00 €	29 225,38 €

Chapitre	Intitulé	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Budget 2024	CA 2024
70	Ventes des produits fabriqués, prestations de services, marchandises	11 475,00 €	15 970,00 €	13 740,00 €	35 210,00 €	42 610,00 €	30 455,00 €
75	Produits divers						144,10 €
77	Produits exceptionnels	95,00 €	124,97 €	290,34 €	60,68 €		
Total recettes d'exploitation		11 570,00 €	16 094,97 €	14 030,34 €	35 270,68 €	42 610,00 €	30 599,10 €

Les **dépenses d'exploitation** s'élèvent à **29 225,38 €** en 2024 contre 40 707,21 € en 2023.

La principale dépense consiste en la **refacturation de personnel** depuis le budget de la Communauté de Communes.

Un agent dédié aux contrôles d'assainissement non collectif a été recruté en juin 2022. Alors qu'en 2023, la refacturation représentait 0,85 équivalent temps plein, en 2024, elle est de 0,5. C'est ainsi que le montant refacturé est de **20 787,36 €** contre 32 036,56 € en 2023.

AR Prefecture

082-248200016-20250617-2025CC7_1_2_62-BF
Reçu le 25/06/2025

Les ~~charges à caractère général~~, d'un montant de **7 055,47 €**, en 2024 intègrent pour l'essentiel :

- la location d'un véhicule : 5 436,42 €,
- le remboursement des frais d'affranchissement au budget principal : 1 515,55 €.

Désormais depuis 2024, des **provisions** afin de faire face à des **risques d'impayés** sont constituées pour **910 €**.

Par ailleurs, des **créances** d'un montant de 397,55 € ont été admises en **non-valeur**.

Les **recettes d'exploitation** s'élèvent à **30 599,10 €** en 2024 contre **35 270,68 €** en 2023.

Les produits liés à la **tarification des contrôles** sont détaillés comme suit :

Type de contrôle	Prix Unitaire	2021		2022		2023		2024	
		Réalisé (Nombre)	Réalisé €	Réalisé (Nombre)	Réalisé €	Réalisé (Nombre)	Réalisé €	Réalisé (Nombre)	Réalisé €
Contrôle de conception	75,00 €	54	4 050,00 €	37	2 775,00 €	53	3 975,00 €	27	2 325,00 €
Contrôle de réalisation	80,00 €	35	2 800,00 €	48	3 840,00 €	33	2 640,00 €	17	1 740,00 €
Contrôle de vérification	95,00 €	96	9 120,00 €	75	7 125,00 €	301	28 595,00 €	255	26 390,00 €
Total		185	15 970,00 €	160	13 740,00 €	387	35 210,00 €	299	30 455,00 €

En 2024, ce sont au total **299 contrôles** qui ont été enregistrés sur l'exercice comptable :

- 27 contrôles de conception,
- 17 contrôles de réalisation,
- 255 contrôles de vérification.

Toutefois, 139 contrôles réalisés fin 2024 seront facturés en début 2025.

Il est rappelé que les tarifs du SPANC ont été revus à la hausse courant 2024, ils n'avaient pas évolué depuis 2011.

Les campagnes de contrôle se sont poursuivies en 2024 avec les communes de Valence, Perville, Gasques.

Le produit des contrôles s'élève ainsi à **30 455 €** en 2024, contre 35 210 € en 2023.

Les **produits divers** pour un montant de **144,10 €** correspondent à des recouvrements de recettes après admission en non-valeur pour 95 € ainsi qu'à l'annulation d'une écriture de rattachement pour 49,10 €.

En tenant compte des éléments présentés, le **résultat de l'exercice 2024** est **excédentaire** pour un montant de **1 373, 72 €**.

En reprenant le résultat antérieur (- 9 682,40 €), le **résultat cumulé est déficitaire** de **8 308,68 €**.